L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 26 JUIN 1886.

Nous appelons l'attention sur le Manifeste qu'a lancé le Comte de Paris, au moment de prendre cette triste route de l'exil, si connue des Bourbons, branche aînée, branche cadette.

On trouvera la traduction de ce document dans nos dépêches de ce jour.

FORT ESPAGNOL.—Il y aura aujourd'hui une véritable soirée de gala au Fort Espagnol. Le programme est d'une richesse et d'une variété telles qu'il ne peut manquer l'effet voulu : attirer la foule. Il y aura fête pour les yeux, pour les oreilles.

Et d'abord on débutera par le programme accoutumé, c'est-à-dire un concert auquel concourront les vingt-cinq musiciens dirigés par M. Sontag, et parmi lesquels figurent des solistes d'un mérite déjà constaté par notre public.

Après la première partie de ce concert viendra le tour du feu d'artifice, dont nous avons, à plusieurs reprises, parlé aux lecteurs de l'*Abeille*. Il se compose de trente pièces, dont chacune a son importance, et dont plusieurs frapperont par leur nouveauté, leur originalité. Ce sera là un succès pour l'artificier M. Louis J. Witte, et un grand plaisir pour les spectateurs.

Puis quand se sera éteint l'océan de fusées qui doit servir de bouquet à ce spectacle, l'orchestre aura de nouveau la parole.

Cette fois, il offrira plus d'intérêt que jamais à l'auditoire. En effet, aux artistes que l'on connaît déjà, s'ajouteront deux autres artistes, dont ce sera le début à la Nouvelle Orléans : M. F. N. Innes, trombone soliste et Mlle Ida Clark, cornetiste.

Le nom de M. Innes est connu dans le monde artistique : Anglais, il s'est gagné une enviable réputation à Londres et dans les principales villes de l'Angleterre. Mais il ne s'en est pas contenté; comme presque tous les artistes, il a voulu faire consacrer cette réputation : Paris. Il y a joué au théâtre des Folies-Bergère et là son succès a été des plus flatteurs, nous dit-on.

Aux Etats-Unis, M. Innes s'est fait entendre dans les plus grands centres, et la vogue qu'il y a obtenue, lui a valu l'engagement qui nous l'amène ici.

Les virtuoses du trombone, instrument rétif, difficile, s'il en est, sont rares ; M. Innes est de ceux-là. Dans quelques heures le public en pourra juger.

Les deux morceaux choisis par lui, pour cette première audition, sont : *The Parodie*, de Hartmann ; *The last chord*, de Sullivan.

Nous n'avons jamais entendu M. Innes et par conséquent nous ne pouvons rien dire de son talent, avec connaissance de cause. Mais nous avons eu sa visite, et nous écrivons que tout en lui indique le gentleman. L'artiste se montrera à nous ce soir.

Mlle Ida Clark nous est également inconnue ; nous savons seulement qu'elle se recommande par des succès déjà nombreux, quoiqu'elle ait à peine quinze ans. "Quinze ans! l'âge de Juliette !" dit Musset, et de la cornetiste aussi, paraît-il, car cette jeune fille, cette enfant, brille déjà, nous assure-t-on, par de très précieuses qualités. Elle aussi débute aujourd'hui : mais arrivée à la dernière heure, elle n'a pu nous faire connaître les morceaux dont elle a fait choix pour cette première carte de visite.

Ajoutons que le travail du chemin de fer est achevé; que les rails nouveaux—rails d'acier—sont posés; que la voie enfin est dans un état irréprochable. Les chars y glisseront comme patineurs sur la glace.

Donc, début, non-seulement pour deux artistes, mais encore pour les rails.

WEST END.—Disons-le, pour répéter un mot célèbre : La pluie, voilà l'ennemi ! quand il s'agit d'une ascension en ballon. En effet, c'est en plein air que doivent se tenir les curieux pour assister à ce spectacle, et s'attirant qu'il soit, on n'y accourt pas quand on a la crainte d'une douche.

Or hier nous avons été assez fortement douchés au cours de la journée, et l'averse du jour justifiait les inquiétudes pour la soirée. Aussi de nombreux habitués du West End ont-ils demandé que l'ascension du professeur J. R. Elliott, fixée à cette date du vendredi, fût renvoyée à ce soir.

On s'est rendu à cette demande.

C'est donc cette après-midi, à six heures et demie, que le ballon partira.

En lisant l'annonce du West End, sur la première page de l'*Abeille*, on verra que ce ne sera point là une ascension ordinaire.

Cette fois la sphère n'aura pas pour breloque la nacelle accoutumée. Le chemin de l'air est vaste familière à M. Elliot ; il y cherche les aventures émouvantes, périlleuses. Il s'y engagera, cette fois, débout sur un trapèze, et sur ce fragile point d'appui, il exécutera de la voltige de haute école.

Ces coups de force, ces témérité sont toujours pour exciter la curiosité du public. Aussi, ce soir, malgré cette, large partie de notre population avancera aujourd'hui l'heure de son dîner et sera exacte au rendez-vous donné par le professeur Elliott.

Les musiciens de l'orchestre du professeur Vogel seront à leurs postes, ainsi que tous les soirs, et le programme sera entièrement renouvelé.

La Compagnie a mis, pour la circonstance, tous ses chars en réquisition ; les départs auront lieu tous les quarts d'heure; et si toutefois que soit la foule, elle ne mpaquera pas de sièges.

Prix d'aller et retour, 15 cents.

GARDEN FESTIVAL.—Le Hebrew Ladies' Charitable Association est encore une de ces sociétés que l'on aime à citer; qui vivent pour la pratique du bien, le répandant avec autant de discernement que de prodigalité.

Elle prépare en ce moment une fête de la charité, dont ses pauvres ressentiront les bienfaits, car la facilité avec laquelle se placent les billets, indique que le Garden Festival projeté réalisera une riche recette.

Le Festival aura lieu dans les jardins du Fort Espagnol, le samedi 3 juillet.

Le prix du billet est fixé à 50 cents.

—Les Exercices annuels du Lousiana State Univerality, de Baton Rouge, auront lieu les 3, 4 et 5 juillet. Il y aura manœuvres militaires par les Cadets McEnery, compositions littéraires, discours, distribution de médailles et bal.

— Le Young Men's Benevolent Association, qui en est à son vingt-huitième anniversaire, le célébrera aujourd'hui par un banquet au Casino du Fort Espagnol.

MILNEBURG OPERA HOUSE—Le programme du samedi est toujours l'objet de soins particuliers au Milneburg Opera House. C'est en effet, avec celle du dimanche, la soirée fashionable. Nous vous engageons donc à assister à la représentation d'aujourd'hui ; toute la zroupe y paraîtra.

—Nous rappelons à nos lecteurs que le Commercial College fête aujourd'hui son trentième anniversaire au Werlein Hall. Séance littéraire intéressante, qui commencera à midi.

—Après demain lundi annont lieu les fêtes scolaires de la boucle d'an du St Joseph's Academy, coin des rues de Tchitipitoulas et Galvez, et du collège St Isidore, troisième District; deux institutions qui occupent ici le premier rang.

Les Exercices commenceront à 10 heures du matin au St Joseph's Institute, et à 5 heures et demie de l'après-midi, au St Isidore Institute.

Liste des passagers arrivés à New York par le "Labrador."

M. Brunet M. Bohme, M. F. Bertolotte M. A. H. Dodge, M. C. Doll, Mme Doll, M. Ed Doll, M. J. Doll, Mme M. E. Hunt, Mlle Hunt, Mlle J. Hunt, Mlle A. Hannemann, Mme King, Mlle J. Lemat, Gouvernante, M. Lange, Mlle Marquet, Mlle Meyer, Mme Picbon, M. J. Pastor, Mme Pastor, M. Ramel, M. E. L. Thayer, M. Vernis, M. Waterman, M. Faucon, M. Voulet, M. Bertrand, Mlle Habor, Mlle Clements, et 146 passagers de 3e classe.

Une grande solennité religieuse a eu lieu à la cathédrale de Rouen, France, sur le désir de Mgr Thomas, archevêque de cette ville, pour la glorification de Jeanne d'Arc. A l'occasion de l'anniversaire du supplice de la "bonne Lorraine" brûlée à Rouen, le 31 Mai 1431.

Mgr Thomas est monté ensuite en chaire et a prononcé devant un très nombreux et brillant auditoire un remarquable discours.

On lit, dans l'*Univers* de Paris :

Mgr Cazet, le vicaire apostolique de Madagascar, est arrivé à Tamanarive, où les fidèles lui ont fait une brillante réception. Le prélat missionnaire a été singulièrement consolé par l'état où il a trouvé les différentes œuvres de la mission, et surtout par les excellentes dispositions des fidèles.

Alors qu'on pouvait et même devait craindre la ruine des œuvres et la dispersion du troupeau, tout est resté, et va recevoir par le retour des missionnaires, qui ont déjà repris leurs travaux, une féconde impulsion.

OFFICIEL.

LOIS

VOTÉES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE

L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

SESSION ÉRGULIÈRE DE 1886.

[No. 19. LOI

Pour abroger la section 12 de la loi No 136 de 1880, approuvée le 10 avril 1880, et pour défendre d'exiger d'avance des prévenus, les frais du procès, dans les affaires criminelles.

Section 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que la section 12 (12) de la loi No 136 de 1880, approuvée le 10 avril 1880, est et demeure abrogée.

Sect. 2—Il est de plus décrété, etc., Que le paiement d'aucuns frais, sous forme de timbres ou autrement, ne sera exigé d'avance d'un défendeur ou de la partie accusée, dans une affaire criminelle quelconque instituée dans cet Etat. Toutes les assignations de témoins et autres procédures se feront pour l'accusé, sans qu'il soit obligé de rien payer d'avance ni de fixer des timbres aux pièces du dossier, les dits frais ne devant être acquittés par lui qu'après son jugement et sa condamnation entraînant les dépens.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, ce 23 juin 1886.

S. D. MCENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'État.

[No. 20. LOI

Relative à la nomination de jurés de police dans l'Etat de la Louisiane par le Gouverneur.

Sec. 1re—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'il sera le devoir du Gouverneur, à l'expiration du mandat des jurés de police nommés en vertu de la loi No 94 de l'Assemblée Générale de 1882, approuvée le 5 juillet 1882, de désigner leurs successeurs avec l'avis et le concours du Sénat.

Sec. 2—Il est de plus décrété, etc., Que les jurés de police nommés conformément aux dispositions de la section précédente, exerceront leur mandat jusqu'à l'élection générale de 1892. Dans le cas où un juré de police quitte le ward pour lequel il a été nommé, sa place devient de fait vacante, et le Gouverneur est autorisé à remplir toute vacance survenant par suite de mort, de démission ou pour toute autre raison.

H. W. GODEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCK,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé, ce 23 juin 1886.

S. D. MCENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'État.

[No. 21. LOI.

Pour la protection des personnes qui s'établissent de fait sur les terres de l'Etat ; pour indiquer comment ces terres, possédées, améliorées ou cultivées peuvent être obtenues ou achetées de l'Etat ; pour régler les devoirs du Register du Bureau des Terres de l'Etat au sujet de ces acquisitions.

Section 1re.—Il est décrété, par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Qu'aucun achat ou aucune réserve de terres publiques appartenant à l'Etat de la Louisiane ne sera permis, quand ces terres seront déjà possédées, améliorées ou cultivées par une personne quelconque les détenant ou les réclamant, contrairement aux prétentions d'une autre partie qui voudrait les acheter ou se les faire adjuger. La possesseur actuel dont il s'agit, qui aura amélioré les dites terres, aura le droit de préemption et pourra se les faire réserver de préférence, et elle exercera le droit qu'elle aura ainsi acquis, soit en vertu des lois générales de l'Etat ou des dispositions de la présente loi, conformément aux réglements adoptés par le Register du Bureau des Terres de l'Etat et qui ne seront pas contraires à la présente loi.

Sec. 2. — Il est de plus décrété, etc., Que quand une portion d'un quart de section, conformément aux plans des Etats-Unis ou de ceux qui s'y rapportent, a été possédée ou améliorée, aucune partie de ce quart de section ne pourra être réservée ou achetée sinon par la personne qui l'a possédée ou améliorée, ou par les parties qui, après sa mort, succéderont à ses droits en qualité de veuve ou d'héritiers, et non autrement ; pourvu que, dans les cas où deux personnes ou plus posséderont de fait ou amélioreront le même quart de section, ni l'une ni l'autre ne pourra acheter de l'Etat ou se faire réserver aucune portion du dit quart de section possédée ou améliorée par des autres.

Sec. 3—Il est de plus décrété, etc., Qu'il sera loisible à toute personne en possession de terres améliorées ou cultivées, appartenant à l'Etat, d'enregistrer au bureau du Register des Terres de l'Etat une déclaration où elle indiquera le lieu de sa résidence et son adresse par la poste ; elle fera, en outre, savoir qu'elle est en possession de terres appartenant à l'Etat et en donnera la description d'après les relevés des Etats-Unis, ou de toute autre manière bien claire qui permette de les reconnaître. Cette déclaration sera faite sous serment en présence de deux témoins qui, dans leur attestation, affirmeront qu'ils ont personnellement connu la naissance de la nature et de l'étendue des terres ainsi possédées et améliorées et du temps depuis lequel elles l'ont été. L'enregistrement de cette déclaration de possession constituera une notification suffisante de possession de la portion de terre en question au Register du Bureau des Terres de l'Etat et à toute personne cherchant à se la faire réserver, et donnera droit aux parties de recevoir signification de toutes autres mesures proposées au Bureau des Terres de l'Etat, en dehors de ce qui est prescrit par la section suivante. Il est bien entendu que l'omission de la déclaration ci-dessus n'autorisera personne à se faire réserver des terres appartenant à l'Etat qui seront occupées, possédées ou cultivées par des parties ne cherchant pas à se les faire adjuger.

Sec. 4—Il est de plus décrété, etc., Que l'enregistrement de la déclaration ci-dessus avec les affidavits, assurera à la partie qui l'aura faite le droit de préemption et de réserve de préférence à toute autre personne. Ce droit devra néanmoins être exercé dans les six mois qui suivront la notification faite par le Register du Bureau des Terres de l'Etat à la partie faisant la déclaration, ou à sa veuve, ou à ses héritiers, que les terres décrites dans ladite déclaration sont prêtes à être adjugées. Il sera du devoir du Register du Bureau des Terres de l'Etat de donner cet avis à qui de droit, dès que les terres en question seront prêtes à être offertes en mises en vente, et que la déclaration ci-dessus aura été faite, ou quand ledit Register aura appris d'une manière quelconque qu'il se trouve sur les terres non réservées (unentered) de l'Etat quelqu'un qui s'y est établi et les améliore.

Sec. 5.—Il est de plus décrété, etc., Que dans les six mois qui suivront la signification à elle faite par le Register d'Etat que les terres qu'elle possède peuvent être achetées par elle ou à elle réservées, la partie établie sur ces terres qui a fait sa déclaration, ou qui, sans avoir fait de déclaration, possède de fait les dites terres, devra en demander l'acquisition, soit par voie d'achat en vertu des lois générales de l'Etat, soit en se conformant aux dispositions et aux conditions du "Homestead Act," en loi No. 21 de 1871. Il est bien entendu que lorsque la possession et l'exploitation ont duré plus de cinq ans, et que ce fait a été prouvé conformément aux réglements qu'établira le Register, on pourra se dispenser de l'affidavit préliminaire et des preuves ci-dessus ; la patente pour les terres sera alors émise contre paiement de dix cents par acre. Il est bien entendu, en outre, que la possession, l'amélioration et l'établissement dont il est fait mention dans cette loi ne doivent avoir qu'un but agricole ou de "homestead." Les coupes de bois, la flottaison des troncs d'arbres, le défrichement industriel ne seront pas considérés comme actes possessoires, à moins qu'ils ne soient accompagnés de culture, ou que la coupe des arbres n'ait été exécutée de bonne foi dans le but de défricher le terrain pour le livrer à la culture. Il est bien entendu, en outre, que nul ne pourra, en vertu de la présente loi, acquérir, dans aucun cas, plus de cent soixante acres de terre. Dans le cas où il y aura conflit de prétention pour le quart de section ci-dessus, ou les subdivisions de ce quart de section, les droits de chacun seront établis par le Register des Terres d'Etat, conformément à la présente loi et aux autres lois s'appliquant à l'espèce, aussi bien qu'aux principes d'équité.

Sec. 6.—Il est de plus décrété, etc., Que les dispositions de cet acte ne seront pas interprétés de manière à s'appliquer aux parties possédant ou améliorant la seizième section de terres cédées au profit des écoles. Toute disposition légale incompatible avec la présente loi et le but qu'elle se propose, est abrogée et annulée en tant seulement qu'elle n'est plus conforme aux clauses ci-dessus.

H. W. OGDEN,
Speaker de la Chambre des Représentants.

CLAY KNOBLOCH,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé ce 23 juin 1886.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

Pour copie conforme :

OSCAR ARROYO,
Secrétaire d'État.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 26 juin 1886. — Indications :Pour le Mississippi, la Louisiane, l'Arkansas, et le Texas : beau temps, température stationnaire, vents généralement du sud.

Les rivières resteront à peu près stationnaires.

Température du 25 juin 1886.

Thermomètre de K. SCHMITZ, Opticien.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	78	25,6
Midi	87	30,5
3 P. M.	86	30
6 P. M.	82	27,8

Nlle-Orléans, 25 juin 1886, 2 p. m.

Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes :

Atlanta	81	Nashville, Tenn	82
Augusta, Geo	87	Pensacola, Flo	88
Savannah, Geo	90	Cairo, Ill	83
Mobile, Ala	85	Davenport, Iowa	68
Montgomery, Ala	88	Dubuque, Iowa	65
Vicksburg, Miss	87	Keokuk, Iowa	83
Galveston, Tex	85	La Crosse, Wis	73
Indianola, Tex	87	St Louis, Mo	85
Shreveport, La	94	St-Paul, Minn	73
Corsicana, Tex	—	Leavenworth, Kan	66
Chattanooga, Tenn	81	Omaha, Neb	78
Cincinnati, O	78	Yankton, D. T	77
Louisville, Ky	78	Key West, Fla	90
Memphis, Tenn	85	Nlle-Orléans Lo	87

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Henry Holmes à Mlle Lizzie Extine.
Robert Arrington à Mme Vve Mary Bannon.
Albert Ferran à Mlle Marie Paul.
Cedomu Seferovich à Mlle Agrepina Uscovich.
Harve B. Edwards à Mlle Elizabeth R. Edwards.
Camille A. Baud à Mlle Eugénie Drouet.

Naissances.

Mme Adolph Asher, un garçon.
Mme Henry Burger, une fille.
Mme Henry Wagner, une fille.
Mme Cha. A. Pulley, une fille.
Mme Jacob Huber, un garçon.
Mme Jos. S. Forster, une fille.

Décès.

Adam Eberhard, 52 ans, rues Ste-Anne et Lopez.
Mme Mary Klein, 42 ans, 707 rue Bourgogne.
Mme Catherine Weber, 22 ans, 377 rue Bienville.
Mme Azelie Robert, 63 ans, 168 rue Toulouse.
Mathilda Robinson, 73 ans, 129 rue St-Louis.
J. B. Tournebi, Rue St Louis Miss.
Louise Guignard, 7 ans, 268 rue Française.
Stephen E. Morphy, 11 mois, 199 rue Villeré, côté Nord.
James J. Irby, 23 ans, Denver, Col.
Adèle Bagga, 84 ans, rue Levée, près Bagatelle.
William H. Melins, 58 ans, 683 rue Annonciation.
Mme Vve Mary Speice, 57 ans, rue Antonia, près Laurel.
Thérèse Williams, 73 ans, rue Rendon, près Gravier.
Albert Lewis, 82 ans, rue Delery, près Royale.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

François Doriocourt à Mme Célestine Giraux, femme de Arthur B. Cabirac, un lot de terre dans le 3me district, dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Français, Génie et Libérale.....$330

Succession de Augustine Marie Lhoste, veuve de Jacques Duval Grandmaison, à Egerie, Elina Louise et Alice Augustine Duval Grandmaison, un lot de terre dans le 1er district, dans l'ilet borné par les rues Carondelet, Delord, St-Charles et Calliope.....$5100

Patrick Bradley à Mme Catherine Lynch, femme de James Roach, un lot de terre dans le 3me district, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Robertson, Champs-Elysées et Villeré.....$350.

Louis P. Hackenjos et Mme Mollie L. Henry, femme de William McQuoie, un lot de terre dans le 4me district, dans l'ilet borné par les rues Coney, St Charles, Prytanée et Sixième.....$31 95

John M. Kern à Magdalena et Charles Fridalin, mineurs, deux lots de terre dans le 4me district, dans l'ilet borné par les avenues Pacific et Atlantic et les rues Evelina et Market.....$1025

E. A. Johnson et als. à Robt. Hosten, un lot de terre dans le 1er district dans l'ilet borné par les rues Gravier, Tonti, Perdido et Rocheblave.....$1100

Hibernia Insurance Co. à Robt H. Short, trois lots de terre dans le 4ème district, dans l'ilet borné par les rues Prytanée, Colysée, Quatrième et l'Avenue Washington.....$2000

People's Homestead Association à Peter Francisci, un lot de terre dans le 4ème district, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième Laurel et Constance.....$1400

H. F. Requier et femme à Mme H. E. Walker, une portion de terre dans le 4me district, dans l'ilet borné par les rues Chestnut, Delachaise, Colisée et l'Avenue Louisiana.....$1600

André Doriocourt Jr. à Barthélemy Payssé, un lot de terre dans le 2me district dans l'ilet borné par les rues Ste Anne, Bourgogne, Remparts et Orleans $1000

Cour civile de district. —

Juge Houston.

John Hepting contre la New Orleans Pacific R. R. Company—Le défendeur reçoit l'ordre de dire pourquoi il n'a pas payé $521.70, montant d'un billet au sujet duquel est intentée l'affaire.

Succession de McVean contre C. E. McVean & Cie et leurs créanciers—Le jugement ordonne que le compte de Joseph A. Walker, syndic, et celui de Mme C. E McVean, administratrice, reçoivent les modifications suivantes :

Les honoraires du syndic Joseph, Buck, Dinkelopeel et Hart sont réduits à $600—Lasomme allouée à M. Joseph A. Walker, syndic est à $341,42. Celle allouée à M. Charles A. Sol, notaire est réduite à 50 et celle de Mme C. E. McVean veuve à 594. La demande de $339.50 fait par Mme Marie A. Dolan est accueillie par favorablement celle de Frankenheimer et Cie., et Jonas et Nixon, attorneys, est, maintenue pour $163.44, celle de A. Hero Jr., pour $50, celle de Egan et celle de Holmes pour $50.

R. B. Holly et Jos Devonshire, commissaires-priseurs, $8 chacun ; O. H. Tennison, sténographe, $35 70. Tous ceux dont les noms précèdent sont des créanciers privilégiés.

Le jugement accorde au syndic $38,-90, ordonne que Thomas Manvray, B. Taaf et Chas Eich soient mis au nombre des créanciers privilégiés, pour les sommes respectives de $955 75, $50 50, $19 50 et enfin que les comptes soient approuvés et homologués.

Succession de Charles Melchert. Le jugement ordonne que la propriété, évaluée à $6226, soit hypothéqué en faveur des mineurs Carl Otill Clara et Wilhelmin Melchert.

T. M. Wescoat contre ses créanciers. Le jugement ordonne que la décision prise contre R. W. Boyle, qui est appelé à expliquer pourquoi il ne livre pas au syndic 5 barils de whisky qui sont en sa possession, soit rendue absolue.

Juge Lazarus.

James Sweeney contre Thomas Pickles —Appel suspensif accordé au défendeur, à la cour suprême, le premier lundi de novembre.

Amélie Aymas contre Charles E. Wolf, son mari—Le divorce absolu est prononcé.

Succession de B. F. Joubert—L'opposition de Isabelle Yenewine pour $500 est maintenue.

Mme Louise Ducongé, femme de Auguste Carrouché, dont la succession a été ouverte jeudi, lègue par testament fait devant Charles E. Andry, notaire, en date du 24 avril 1886, en présence de Charles Boudoussuié, George C. Andry et Paul L. Andry comme témoins, la moitié de sa propriété mobilière et immobilière à son unique enfant Frank Joseph Carrouché, y ajoutant ses bijoux et son argenterie. Elle laisse l'autre moitié à son mari qu'elle institue son exécuteur testamentaire.

Le coroner Stanhope Jones a demandé à la Cour Civile de District l'envoi à l'asile d'aliénés de Jackson, Louisiane, des personnes dont les noms suivent : Edmond Rivet, Thomas Moehler, Denis Jacques, Meyer Nuger, Frank Williamson, Ed. Cummings, Pat. Morrison, Henry Eib, Patrick Pender, James K. Nixon, J. A. Barre, Thos. J. Boyce, Maggie Crownan, Sarah Coulton, Margaret Corrigan.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Les Etats-Unis contre Elijah S. Taylor, Josh F. Simpson et Paul Tricou—Procès pour $33,936 et intérêts, pour 12,120 barils de résine et 21,816 gallons de térébenthine fabriqués par les défendeurs avec du bois coupé sur les terres du gouvernement, dans la paroisse St Tammany.

Cour du recorder Davey—Charles Breslin, voies de fait sur Marie Anne Burke, $25 ou 30 jours.

Zeno Simmons, accusé par Henriette Mitchell de l'avoir attaquée à main armée dans l'intention de la tuer, $25 ou 30 jours.

James Monroe, voies de fait sur Julia Gilmore, $10 ou 20 jours.

William Taylor, pour s'être soustrait aux coups de la justice, $25 ou 30 jours.

Jos Washington, blessures sur Philippe Ruffian, avec une épée, renvoyé en prison avec bénéfice de la caution.

Cour du recorder Burthe—Martha King, Louisa Towner, pour battalie $5 ou 10 jours chacune.

Carrie Knight, prostituée, $5 ou 10 jours.

John Henry, bris de paix, $25 ou 30 jours.

Julia Parker, insultes et abus $100 de caution.

Jos. Despêches, pour s'être approprié une somme de $3, a été mis sous caution de $500.

Arrestations — Ont été arrêtés : Mme Burdell, pour conduire un wagon sans license.

William Taylor, un homme de couleur de 23 ans poursuivi pour meurtre par la justice de Springfield.

Henry Moses, 16 ans, pour avoir troublé la paix publique hier, à 1 heure 20 de l'après-midi, rue Franklin, entre Perdido et Gravier.

Louisa Jones, viol de l'ordonnance 7325 au même endroit.

John Thomas, 36 ans, hier à 6 heures 20 du soir, pour attaque à main armée sur Martha Scales, rue Girod près Remparts.

Hier, à 6 heures 20 du soir, pour ivresse, rue St Charles près Poydras, Annie Seymour, âgée de 24 ans.

Commencement d'incendie. —Hier, à 8 heures trente du soir, au No. 124 rue Sud Remparts, la fille de Mme Grube passait dans son magasin de meubles, une lampe à la main, lorsqu'elle l'a laissée tomber. Le feu s'est communiqué à des matelas et de la ouate. Les flammes ont été éteintes par la police et quelques voisins.

Les dommages s'élèvent à $50 environ.

Le stock est assuré $1000 à la North British Company.

L'alarme a été donnée de la boîte 123.

Vol.—Hier à 11 heures du matin Charles Lossen, un des employés de M. Lawrence Fuin, encaisseur Bienville et Gendon, a soustrait à son patron du linge, un pantalon, des chaussures, une veste, un chapeau, le tout évalué à $15.

Association "Young Men's Benevolent"—A l'origine, cette société portait le nom de "Porter Benevolent Association". Depuis le 26 juin 1858, elle a été réorganisée sous celui de "Young Men's Benevolent Association" et son 28me anniversaire sera célébré aujourd'hui lundi.

Cette association a pour objet la charité, l'amitié, la bienveillance. Elle est composée de 300 membres, les uns à vie, les autres honoraires ou actifs.

Les officiers sont MM.

Félix Péchaud, 55 ans, rue Delord, près Claiborne.
Mathilda Robinson, 73 ans, 129 rue St-Louis.
J. B. Tournebi, Rue St Louis Miss.
Louise Guignard, 7 ans, 268 rue Française.
Stephen E. Morphy, 11 mois, 199 rue Villeré, côté Nord.
James J. Irby, 23 ans, Denver, Col.
Adèle Bagga, 84 ans, rue Levée, près Bagatelle.
William H. Melins, 58 ans, 683 rue Annonciation.
Mme Vve Mary Speice, 57 ans, rue Antonia, près Laurel.
Thérèse Williams, 73 ans, rue Rendon, près Gravier.
Albert Lewis, 82 ans, rue Delery, près Royale.

P. J. Barnum, président.
H. P. Dart, vice-président.
E. Lallumant, secrétaire aux archives.
G. Boill, secrétaire aux finances.
C. L. Keppler, trésorier.
J. J. Birmingham, maître de cérémonies.
S. L. Vaccara, gardien.
J. Loeffler, gardien intérieur.
C. Drell, gardien extérieur.
E. C. Beauflour, grand marshal.
W. E. Schuppert, M. D., médecin.

L'archeveque Loray.—Mgr Leray est parti hier soir pour Baltimore pour assister à la cérémonie de la remise de la barrette cardinalice à Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore.

Jeunes voleurs.—Les officiers Audry et Rancé ont arrêté hier matin deux enfants de couleur, Charles Barnay et Charles Collins qui, le 22 juin, avaient volé pendant la nuit un lot de vêtements chez M. Théard, encoignure Dumaine et Trémé.

Les enfants ont avoué le vol et disent en avoir vendu le produit à un brocanteur du nom de Louis Chopin, rue des Remparts entre Gravier et Perdido.

Une accusation a été portée contre lui pour avoir acheté des objets provenant d'un vol.

Enquête sur l'affaire Pudier —Le coroner fait en ce moment une enquête au sujet de la mort de Jacob Pudier qui a été écrasé par une locomotive, samedi matin, sur la ligne du chemin de fer de Carrollton, à l'encoignure des avenues St Charles et Napoléon. Il doit procéder à l'audition de plusieurs témoins.

Arrêté—George Depechey alias Morgan, a été arrêté jeudi soir, à 8 heures et demie, sous l'accusation de détournement et bris de paix portée contre lui par B. Toujan et D. Dupuy.

Arrestation de James Washington—James Washington est l'homme de couleur qui a frappé Philippe Ruffin à la tête, mercredi dernier, lui infligeant une blessure pour laquelle il est en ce moment à l'Hôpital, dans un état désespéré.

La police était depuis lors à sa recherche, il a été arrêté à l'encoignure de Magnolia et Calliope par les officiers Hendricks et McNally.

Affaire Foschler—Ce soir les témoins de cette affaire seront de nouveau appelés devant le recorder Burthe pour signer leurs témoignages.

Tous les accusés, sauf Mme Kendall, ayant été acquittés, elle seule comparaîtra devant le juge.

Monument Gutheim—Un meeting sera tenu dans le courant de la semaine prochaine, dans le but d'élever un monument à la mémoire de Gutheim.

Quelques-uns conseillent que le monument soit élevé rue Terpsichore, entre Colisée et Prytanée.

La statue sera en marbre et l'on pense réunir tant parmi les Juifs que parmi les Gentils une somme de $1500 pour son érection.

La "Gutheim Monumental Association" à l'intention de faire dès embellissements dans le square où sera élevée la statue du Révérend.

Suicide de Jules Blineau.— On sait maintenant que la mort de Jules Blineau que l'on attribuait tout d'abord à un accident est le résultat d'un suicide.

Le corps de l'infortuné a été repêché hier matin au pied de la rue du Canal. Il portait serré autour du cou une corde à l'extrémité de laquelle pendait un objet pesant destiné à l'entraîner au fond.

Le coroner a visité le corps et délivré un certificat de mort par asphyxie, produite par submersion volontaire.

Collision—A l'encoignure des Rues Troisième et des Magazins, un wagon de la Southern Brewing conduit par Charles Schneider et une voiture conduite par Jacob Seithman se sont rencontrés ; Seithman a été jeté en bas de son siège, et dans sa chute il s'est fracturé le bras gauche, disloqué les genoux et les épaules et contusionné le côté droit." Il a été transporté chez lui, coin Paisant et Laurel où il a été soigné par le docteur Yates qui a trouvé ses blessures très graves.

Paragraphes—W. H. Leonard, propriétaire d'une étable rue Baronne et d'une autre rue Lafayette a porté plainte contre Henriette Rabbe qui tient une maison mal famée au No 66 rue Union.

—Le chef de police de la Nouvelle-Orléans a reçu une lettre de la police de New-York, dans laquelle se trouvent quelques détails sur la vie de Fricandet dans cette ville. Nous avions annoncé le vol et l'arrestation de cet individu, le 18 du ce mois.

Eugène Fricandet était à l'hôpital de N. York comme patient, lorsqu'un soir, dans la première quinzaine de mai, le directeur de l'institution le laissa dans sa chambre pendant son dîner. Fricandet en profita pour forcer un tiroir et voler une somme de $147 avec laquelle il partit sans qu'on entendît plus jamais parler de lui, que le 18 juin dernier, lors du vol de $80 chez MM. Roger et Castex, rue St-Louis, No 82.

La police de New York, en apprenant qu'il était à la Nouvelle-Orléans, a écrit à l'Attorney de district pour le prier de prendre les mesures nécessaires pour le renvoyer à New York. L'Avocat de district a refusé à cause de la dépense que cela nécessiterait, étant donné le peu d'importance du vol.

Le chef de police de New-York demande cependant à notre chef de police de lui envoyer la photographie de Fricandet et de l'informer des dispositions prises à son égard.

—Jeudi soir, à 8 heures 45, Julia Gilmore, qui habite au No 248 rue Gravier a été attaquée et battue par un jeune homme du nom de James Monroe qui a été incarcéré immédiatement.

—Jeudi, soir à 8 heures 45, deux enfants de couleur sont entrés chez M. Guizon, pâtissier, coin Dauphine et Du Maine et pendant que l'un marchandait des gâteaux, l'autre en volait pour une somme de $2 environ. Se voyant découverts ils ont pris immédiatement la fuite, abandonnant les gâteaux.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE

Le départ du Comte de Paris.

Paris, 25 juin—On estime que 10,000 personnes ont assisté au départ du comte de Paris, de Treport.

Financiers parisiens.

Paris, 25 juin—Un groupe de financiers parisiens a avancé 250,000,000 de francs à la Compagnie du Canal de Panama

Rente française.

Paris, 25 juin—Le trois pour cent est coté à 83 francs 20 centimes.

Le ministre de l'intérieur allemand.

Berlin, 25 juin—Hier au Bundesrath M. Von Baetticher, ministre de l'intérieur d'Allemagne, a fait allusion en termes des plus touchants à la carriere et à la mort du roi Louis de Bavière.

Il a dit que l'Allemagne se souvenait avec reconnaissance de l'appui que le roi Louis a donné pour fonder l'empire.

Explosion—Plusieurs personnes ensevelies vivantes.

Paris, 25 juin—Vingt-quatre individus ont été tués et seize autres ensevelis vivants, par une explosion qui a eu lieu aujourd'hui à Rochamp, département de la Saône.

Le manifeste du comte de Paris.

Paris, 25 juin—Une grande excitation a été causée par le manifeste du comte de Paris, à son départ de France.

Les journaux dans lesquels est publié le manifeste, se vendent en grand nombre dans les rues.

Le document a produit une profonde impression.

Londres, 25 juin—Avant de partir pour l'exil, le Comte de Paris a lancé le manifeste suivant :

"Je suis contraint à quitter mon pays. Je proteste, au nom de la justice, contre la violence qui m'est faite. Je suis passionnément attaché à ma patrie, que son malheure m'ont rendue plus chère encore, j'y ai vécu sans jamais en enfreindre les lois ; pour m'en arracher, on choisit précisément l'heure où j'y restais, heureux d'avoir formé un nouveau lien entre la France et une nation amie.

"En me proscrivant, on se venge sur ma personne de ces 3,500,000 électeurs qui, le quatre octobre, condamnaient les fautes de cette République dont l'objet est d'intimider ceux qui tous les jours se détachent du régime actuel. En moi on persécute le principe monarchique dont la transmission m'a été confiée, comme un legs, par celui qui le conserva si noblement.

"On aspire à séparer de la France la tête de la glor